



GV COLETTE BESSON
CAGNES
A006004

(Exemplaire adhérent, à conserver)

INSCRIPTIONS SAISON 2025-2026

Association Gymnastique volontaire GV COLETTE BESSON CAGNES SUR MER

Siège : les Mas de Léouvé villa 5 – 95 chemin de Ste Colombe – 06800 Cagnes-sur-Mer

Salle Costamagna : chemin des Travails - Gymnase Colette Besson - Parcours de santé

Site internet : <http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr> contact : gvclettebesson.cagnes@gmail.com

Renseignements Tél : 06 64 65 15 73 ou 06 61 07 46 20

Cocher les horaires choisis, cases grises : créneaux complets, indisponibles

JOURS	HORAIRES	LIEU	ANIMATRICES	COURS ¹
Lundi	9H00 -10H00	Costamagna	Nelly	Souplesse et renforcement 4
	10H15-11H15	Costamagna	Nelly	Souplesse et renforcement 4
	11H30-12H30	Costamagna	Nelly	Fitball, Pilates, stretching 2
	15H00-16H00	Parcours de santé	Clara	Gym Plein air 3
	18H10-19H10	Besson	Clara	Cardio, renforcement 5
Mardi	9H00-10H00	Costamagna	Laura	Physioball 2
	9H00-10H30	Parc des Canebiers	Alexandra	Marche active ² 2/3
	11H00-12H00 ²	Shopping Promenade	Alexandra	Dance Move 2
	18H10-19H10	Besson	Inès	Equilibre coordination, mobilité 2
Mercredi	9H00-10H00	Parcours de santé	Laetitia	Gym Plein air 3
	9H00-10H00	Costamagna	Clara	Gym Stretching 2
	10H15-11H15	Costamagna	Laura	Renforcement, étirements 3
	18H10-19H10	Besson	Marion	Renfo, gainage, étirements 4/2
	19H10-20H10	Besson	Marion	Zumba 5
Jeudi	9h-10h	Costamagna	Clara	Yoga 2
	9h30-11h30	RV Parking piscine	Aurélie	Marche nordique/active/nordic yoga4
	18H10-19H10	Besson	Alexandra	Gym douce, étirements 2
Vendredi	8H45 -9H45	Costamagna	Laetitia	Gym en profondeur, travail de la sangle abdominale 2
	10H00-11H00	Costamagna	Laetitia	
	15H00– 16H00	Costamagna	Laura	Pilates 2
	18H10-19H10	Besson	Eve	Cardio, renforcement 3
Samedi	8H30-9H30	Besson	Eve	Pilates matwork 3
	9H40-10H40	Besson	Eve	Qi-Gong 2

Description détaillée des cours à consulter sur le site du club : <http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr/>

TARIFS SAISON 2025-2026 comprenant : cours + licence et assurance	
Tarif plein	170 € pour l'année donnant accès à <u>3 séances par semaine</u> , 110€ à partir du 1er janvier, 70€ à partir du 1er avril.
Tarif réduit	150€ pour la seconde personne du foyer fiscal, 95€ à partir du 1er janvier, 55€ à partir du 1er avril
Tarif séance supplémentaire	45€ par an et par séance supplémentaire
Marche nordique	l'activité est incluse dans le montant de la cotisation annuelle de 170€ et compte pour 2 cours.

(Exemplaire adhérent, à conserver)

¹ L'intensité est notée par un chiffre de 1 à 5, du plus doux au plus intense.

² Création sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Reprise des cours le lundi 15 septembre 2025

Inscription

Elle peut se faire soit par voie postale à l'adresse du siège, soit en remettant le dossier au référent présent lors des cours. La fiche d'inscription ci-dessous sera accompagnée d'un ou plusieurs chèques validant l'inscription.

Questionnaire de santé ou certificat médical

Il est au dos de la fiche d'inscription et doit être rempli, daté et signé. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer une activité physique. Il vous faudra remettre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Ce certificat médical devra dater de moins de 6 mois.

Port du badge, émargement et matériel nécessaire

Il est remis un badge nominatif avec une photo et la mention des cours choisis, l'adhérent doit être en mesure de le montrer à chaque cours. Il doit aussi émarger sur la feuille de présence. **Il doit apporter un tapis personnel et des chaussures dédiées.**

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur le site internet de l'association <http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr>, sur le site service-public/associations ou auprès d'un membre du bureau et dans le classeur des présences.

Vacances

Les complexes sportifs «Colette Besson» et « Costamagna » sont fermés durant les vacances de Noël, Juillet et août. Pour les petites vacances scolaires : à la Toussaint arrêt la 2^{ème} semaine de vacances ; pour Février et Printemps, l'arrêt des cours a lieu la **première semaine de ces vacances**.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Droit à l'image

J'autorise l'Association à publier des photos me représentant lors des activités.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gvolettebesson.cagnes@gmail.com



(Fiche à remettre lors de l'inscription accompagnée du titre de paiement)

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

A remettre lors des cours au référent du C-A ou envoyer au siège du club : Les mas de Léouvé villa 5, 95 chemin de Sainte Colombe - CAGNES

La préinscription, comme l'inscription, est un engagement contractuel :

- Le club s'engage à assurer les cours et prévoit un créneau avec une salle et une animatrice diplômée.
- L'adhérent s'engage pour toute la saison.

Par conséquent le montant payé pour la licence et les cours ne sera en aucun cas remboursable, la cotisation aux activités a un caractère annuel et forfaitaire.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

Prénom :

Date de naissance :

Email :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne à contacter en cas d'urgence

Téléphone :

Nom :

Règlement : par chèque* à l'ordre de : EPGV CAGNES – Banque :

- 1 chèque - montant : Numéro
- 2 chèques - montant : Numéro et
- 3 chèques - montants : 70€ / 50€ / 50€ Numéro et et
- Coupons Sport ANCV montant :
- Chèques vacances ANCV montant :
- Pour les coupons et les chèques vacances ajouter 5€, montant forfaitaire pour les frais de traitement.

Liste des cours choisis :

	Jour	heure
1		
2		
3		
Cours Supplémentaires 45€/an/cours		

Joindre une photo d'identité si première inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de GV COLETTE BESSON CAGNES et de toutes les modalités d'assurance de base et de la possibilité de souscrire à l'assurance complémentaire I. A. Sport+, contrat MAIF (notices sur notre site : <http://gymvolontaire-cagnesurmer.fr/assurance-licencies-epgv/>).

J'autorise l'utilisation de mon image et de mes informations personnelles uniquement dans le cadre de GV COLETTE BESSON CAGNES.

Date : Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

* Les chèques seront encaissés au 15/09, au 15/10 et au 15 /11



Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous êtes atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme : né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison: **2025-2026 Club EPGV GV COLETTE BESSON CAGNES SUR MER**

A , le...../...../....

Signature